

Règlement intérieur des activités Jeunesse 2023 – 2024

Adhésion : Du 04/09/2023 au 31/08/2024

Le Service jeunesse de la ville de Verneuil sur Seine accueille les jeunes verneuliens à partir de l'entrée en classe de 6^{ème} jusqu'à leurs 17 ans révolus.

CONTACT

Espace Jeunes : Allée des Bleuets 78480 Verneuil-sur-Seine
Service jeunesse : 17 rue Delapierre 78480 Verneuil-sur-Seine
Directeur de l'Espace Jeunes : Kevin BOUGOIN
Tél : 01.39.71.01.33 (Espace Jeunes) ou 01.39.71.57.43 (Service jeunesse)
Courriel : jeunesse@verneuil78.fr

HORAIRES D'OUVERTURE *Hors vacances scolaires*

Mardi : 16h30 – 18h30
Mercredi : 14h00 – 18h30
Jeudi : 16h30 – 18h30
Vendredi : 16h30 – 18h30
Samedi : (sur programmation)

HORAIRES D'OUVERTURE *Vacances scolaires*

Lundi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00
Mardi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00
Mercredi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00
Jeudi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00
Vendredi : 9h00-12h00 14h00 – 18h00

DOSSIER ADMINISTRATIF : ADHESION

Les familles désirant inscrire leur(s) enfant(s) aux activités jeunesse doivent obligatoirement procéder dans un premier temps, à leur inscription administrative (adhésion) chaque année auprès de l'Accueil Education. Ensuite, une inscription aux activités sera nécessaire avant chaque période de vacances scolaires auprès de l'Espace Jeunes.

Cette adhésion est destinée aux jeunes domiciliés à Verneuil et âgés de 11 à 17 ans, ou entrant en 6^{ème} à la rentrée de septembre. L'adhésion, valable du 04/09 au 31/08 d'un montant de 33€, donne droit à toutes les activités programmées durant la période de validité.

Pour inscrire vos enfants, vous devez remplir le dossier administratif en ligne sur votre Espace Citoyens et y joindre les documents demandés. Après le traitement de votre dossier administratif et sa validation par l'Accueil Education, vous pourrez procéder aux réservations des activités de l'Espace Jeunes

Tout changement dans la situation familiale (emploi, adresse, téléphone...) doit être signalé à l'Espace Jeunes ou auprès de de l'Accueil Education.

Sans validation de l'adhésion, aucune réservation ni fréquentation de l'Espace Jeunes ne pourra être effectuée et l'enfant ne pourra pas être pris en charge.

CONTACT

Accueil Education : 17 rue Delapierre
Tél : 01.39.71.57.49 ou 57.49
Courriel : education@verneuil78.fr

RESERVATION DES JOURS DE FREQUENTATION SOUHAITEES

Les programmation, et les fiches d'inscription, des activités de l'Espace Jeunes sont accessibles aux adhérents soit :

- par mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription administrative auprès de l'Accueil Education ;
- sur l'Espace Citoyen

Pour effectuer l'inscription de votre enfant, une fiche d'inscription sera à transmettre à l'Espace Jeunes, complétée et signée :

- par mail en scannant le document (pas de photo) jeunesse@verneuil78.fr
- A l'Espace Jeunes aux horaires d'ouverture

Toute inscription doit s'effectuer 5 jours avant la date de fréquentation (samedi, dimanche et jour férié compris dans les 5 jours).

TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs :

L'adhésion est obligatoire pour tous les jeunes verneuliens qui souhaitent participer aux activités proposées par l'équipe de l'Espace Jeunes. Cette adhésion est de 33€ valable du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les tarifs des activités jeunesse complémentaires (accueils du matin et du soir, restauration, sorties, bivouacs, séjours) sont calculés en fonction de votre quotient familial (tarifs consultables sur le site internet de la ville <https://www.ville-verneuil-sur-seine.fr> / La Mairie / Les Services Municipaux).

La facturation :

Une facture unique mensuelle, regroupant l'ensembles des activités du mois écoulé, est disponible sur l'Espace Citoyen avant le 10 de chaque.

Pour toute consultation ou modification, vous pouvez vous rendre sur l'Espace Citoyen sur le site internet de la ville <https://www.espace-citoyens.net/verneuil78/espace-citoyens/>

Grâce à cette plateforme et la création de votre compte personnel, vous pourrez :

- Déposer vos pièces justificatives (certificat médical, avis d'imposition, justificatif de domicile...)
- Accéder à l'historique de vos factures ;
- Régler vos factures en ligne via un paiement sécurisé et adhérer à la facture en ligne.

Pour tout complément d'information concernant la facturation ou l'accès à votre Espace Citoyen, vous pouvez envoyer votre demande à education@verneuil78.fr.

En l'absence de l'avis d'imposition, le service sera contraint d'appliquer un tarif majoré jusqu'à régularisation du dossier.

REGULARISATION, PENALITE DE RETARD, IMPAYES

Toute absence ou annulation dans un délai inférieur à 5 jours sera facturé si aucun justificatif médical n'est présenté à l'équipe de l'Espace Jeunes ou à l'Accueil Education.

Vous pouvez informer l'équipe de toute modification des renseignements fournis à l'inscription au courriel jeunesse@verneuil78.fr.

En cas de litige concernant une facture liée aux activités effectuées par votre enfant, vous devez vous adresser à l'équipe de l'Espace Jeunes. Toute facture non payée dans le délai imparti (date en en-tête de facture) sera automatiquement transmise à la Perception avec une majoration de 10%.

LES ANIMATIONS

Les activités, régulières ou ponctuelles, peuvent être mises en place par l'équipe d'animation, ou à la demande des adhérents :

- À l'Espace Jeunes
- Dans les différents lieux de la ville (gymnases, forêt, Ile de Loisirs, Terrain de tennis ou de pétanque, salles polyvalentes, dojos, piscine).
- À l'extérieur de la ville

Certaines activités ou sorties se déroulent toute la journée, dans ce cas l'adhérent devra fournir un pique-nique.

Des moyens de transports tels qu'un bus, le minibus 9 places de la ville ou de location, conduit par une personne habilitée de l'Espace Jeunes, peuvent être utilisés pour les différents déplacements.

Les horaires d'activités sont communiqués aux adhérents dans le mail de confirmation. Il est impératif de respecter ces horaires de rendez-vous, notamment lors des sorties. Le jeune arrivant en retard risque de ne pas participer à la sortie si le groupe est parti et sera facturé de la prestation.

Les horaires peuvent être modifiés pour des raisons logistiques, climatiques mais l'équipe d'animation tiendra toujours les adhérents informés par voie d'affichage à l'Espace Jeunes, par mail ou appel téléphonique des responsables légaux.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'annuler une activité faute de participant ou pour toute autre raison (ex : logistique, climatique). En cas d'annulation une autre activité d'un montant équivalent pourra être proposée. Dans le cas contraire, aucune facturation ne sera effectuée.

Responsabilités et organisation :

Les jeunes inscrits à l'Espace Jeunes doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle couvrant les activités hors temps scolaires.

Pour les jeunes venant seuls aux lieux d'activités, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un jeune qui ne se présenterait pas au lieu de rendez-vous. En revanche, les jeunes devront impérativement signaler au personnel d'animation leur arrivée. Lors des activités, sorties, soirées et journées thématiques aucun départ anticipé du jeune ne peut être envisagé sans présentation d'un justificatif des parents.

Les adhérents viendront et repartiront par leurs propres moyens sans surveillance ni accompagnateur. Lors des veillées organisées dans la structure, les juniors doivent être récupérés par un adulte.

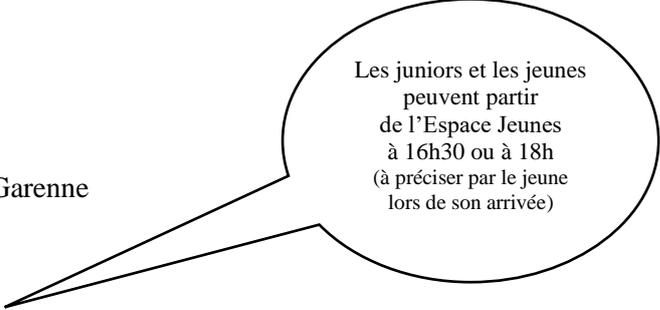
DISPOSITIF D'ANIMATION – VACANCES SCOLAIRES

L'Espace Jeunes fonctionne pendant les vacances scolaires durant l'ensemble de la journée avec une possibilité d'accueil maximale de 8h à 19h. Deux dispositifs d'accueil sont proposés en fonction du niveau scolaire : Anima'Juniors pour les adhérents en classe de 6^{ème} et 5^{ème} et Anima'Jeunes pour les 4^{ème} et plus.

Le programme est communiqué 15 jours avant le début de la période avec une fiche d'inscription à transmettre. Sans confirmation de l'inscription le jeune ne pourra pas être accueilli.

Une journée type à l'Espace Jeunes :

- De 8h à 9h Accueil du Matin
- De 9h à 9h30 Accueil
- De 9h30 à 12h Activité de la formule choisie
- De 12h à 14h Restauration à la cantine scolaire La Garenne (réservée aux jeunes inscrit à la journée)
- De 14h à 14h30 Accueil
- De 14h30 à 16h30 Activité et/ou Sortie
- De 16h30 à 17h Pause Goûter (fourni par la famille)
- De 17h à 18h Activité libre
- De 18h à 19h Accueil du Soir



Les juniors et les jeunes peuvent partir de l'Espace Jeunes à 16h30 ou à 18h (à préciser par le jeune lors de son arrivée)

ACTIVITES DE L'ESPACE JEUNES HORS VACANCES SCOLAIRES

En dehors des vacances scolaires, l'Espace Jeunes reste ouvert à ses adhérents, l'équipe jeunesse propose deux possibilités d'accueils :

Espace Loisirs : lieu d'accueil libre où les adhérents peuvent pratiquer des activités de loisirs (baby-foot, billard, jeux de société...) et rencontrer d'autres jeunes. Des activités sportives sont également proposées sur les temps d'ouverture. A cette occasion, une deuxième paire de chaussures d'intérieur est obligatoire.

Les mercredis et les samedis après-midis, des activités plus spécifiques peuvent être mises en place.

Espace Devoirs : accueil des collégiens le mardi et jeudi soir pour un moment studieux au sein d'une salle dédiée aux devoirs avec inscription.

PRISE ET DIFFUSION D'IMAGE

Il pourra être procédé à des prises photographiques et/ou des vidéos sur les temps d'activités, à des fins d'illustrations et de diffusions sur les différents supports médiatiques mis à la disposition de la Collectivité. En cas de désaccord, il convient de l'indiquer dès l'inscription sur la fiche sanitaire de liaison.

L'Espace Jeunes possède d'une page Facebook, à partir de laquelle vous pouvez suivre toutes les actualités de la structure. Aussi, si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse sur des images diffusées sur ce réseau social, vous devez le préciser sur la fiche sanitaire.

REGLES DE VIE

L'accès à toute réserve de matériel ou à tout local technique est strictement interdit. L'accès aux différents bureaux n'est autorisé qu'en présence d'un membre de l'équipe pédagogique de l'Espace Jeunes.

Toute dégradation engagera la responsabilité de l'utilisateur et de ses parents.

Un comportement et une tenue correcte sont exigés. La participation aux activités « jeunesse » de la Ville implique de la part des jeunes le respect des autres, du personnel, du matériel, des locaux et des véhicules de transport. Il est formellement déconseillé aux jeunes de venir avec des objets de valeur. En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la ville de Verneuil sur Seine décline toute responsabilité.

MALADIE ET ACCIDENT

Accident

- En cas d'incident bénin : les soins nécessaires seront dispensés au jeune par l'équipe d'animation.
- En cas d'incident grave : le responsable du dispositif d'animation contactera les secours qui pourront décider de conduire le jeune au centre hospitalier le plus proche. Les parents seront immédiatement informés.